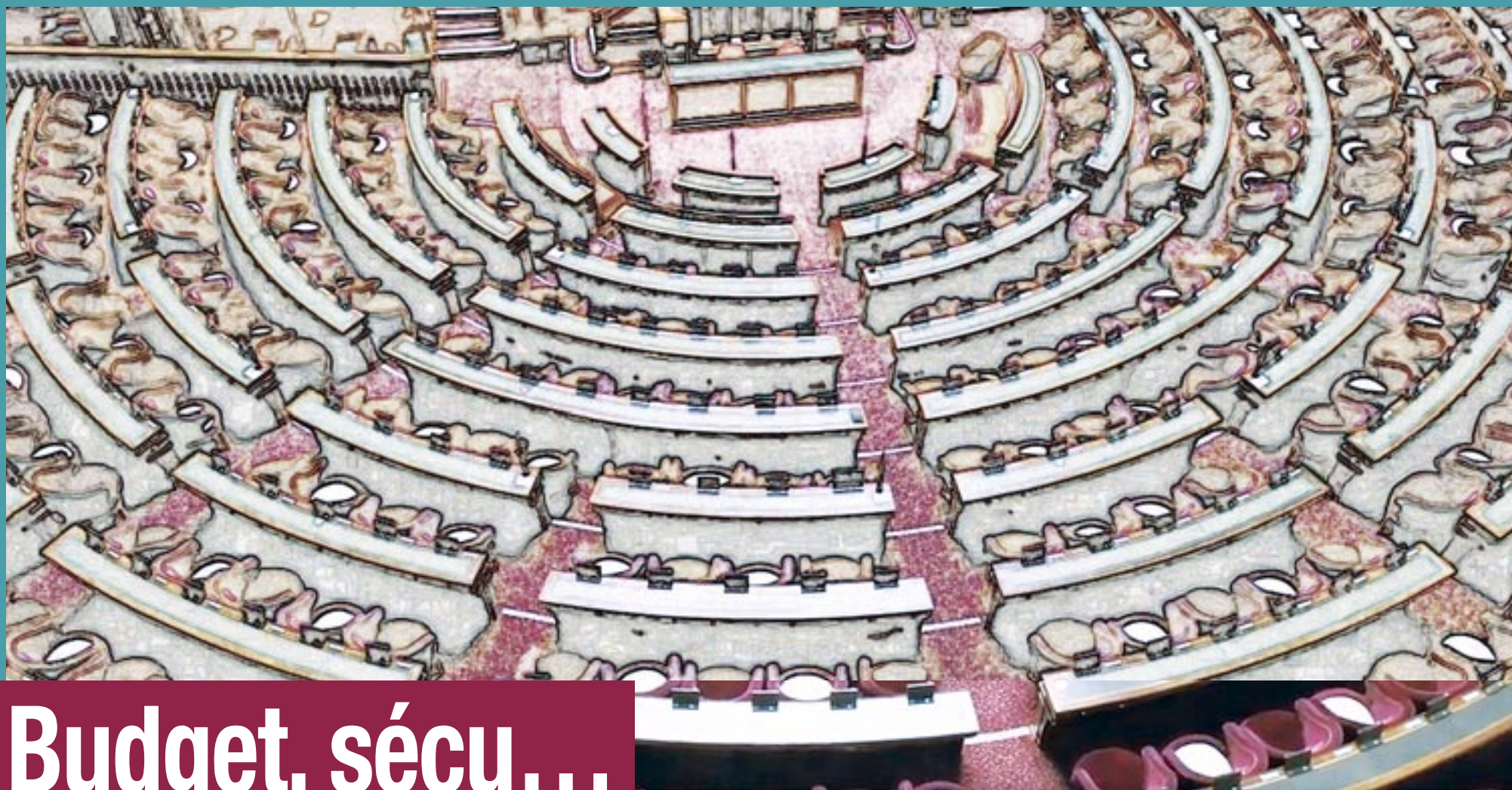


INITIATIVES

Une voix différente au Sénat

Le journal du groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste - Kanaky



Budget, sécu...

Le coup de force permanent

P. 4 et 5



AIDES PUBLIQUES

L'enquête à 200 milliards d'euros P. 6



AGRICULTURE

La contrainte du libre-échange P. 8



PLF 2025

8 milliards de moins pour les collectivités locales P. 10

LE BILLET DE LA SÉNATRICE



CATHY
APOURCEAU-POLY
Sénatrice du Pas-de-Calais

“**Pourtant, notre système de Sécurité sociale reste l'un des meilleurs au monde, raison pour laquelle nous faisons le choix, au groupe CRCE-K, de le défendre en proposant des recettes nouvelles pour assurer sa pérennité et conquérir des droits nouveaux pour les gens.**

”

ET SURTOUT LA SANTÉ!

Cette fin et ce début d'année auront été inédits!

Les 49-3 à répétition du gouvernement suivi des motions de censure, la valse des Premiers ministres et des ministres auront rendu bien difficiles les débats budgétaires.

“**Nous avons porté des propositions alternatives pour plus de justice sociale, comme celle de revenir sur les exonérations de cotisations sociales qui sont à hauteur de 80 milliards d'euros pour les entreprises.**”

À l'aube de l'année 2025, chacune et chacun d'entre nous a eu l'occasion de présenter ses vœux de santé. Certains élus précisait même : “*La santé, c'est tout ce qu'il nous reste.*”

Pénuries de médecins, de médicaments, désertification médicale, complications dues au renoncement aux soins, notre système de santé se dégrade à vue d'œil, que ce soit en milieu urbain ou rural, les services d'urgence des hôpitaux débordent et les structures médicales ne couvrent pas suffisamment l'ensemble des territoires.

Ce sont souvent les maires, les élus locaux qui sont en première ligne face aux préoccupations de leurs concitoyens pour trouver un médecin traitant ou un rendez-vous chez un spécialiste.

Pourtant, notre système de Sécurité sociale reste l'un des meilleurs au monde, raison pour laquelle nous faisons le choix, au groupe CRCE-K, de le défendre en proposant des recettes nouvelles pour assurer sa pérennité et conquérir des droits nouveaux pour les gens.

Des choix politiques sont indispensables pour sauver celui-ci qui fêtera son 80^e anniversaire en octobre 2025.

Un système unique créé par Ambroise Croizat qui brandissait cette promesse : “*Libérer les Français de l'angoisse du lendemain.*”

C'est le sens du combat qui a été le nôtre lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Nous avons porté des propositions alternatives pour plus de justice sociale, comme celle de revenir sur les exonérations de cotisations sociales qui sont à hauteur de 80 milliards d'euros pour les entreprises. C'est près de quatre fois le déficit de la Sécurité sociale. Celle de supprimer l'augmentation de deux points sur quatre ans de la CNRACL pour les collectivités territoriales, les hôpitaux, les SDIS... déjà à l'os. Toutes nos propositions pour plus de justice sociale ont été balayées, comme le fut celle pour indexer les salaires sur l'inflation.

C'est également le sens du combat que nous avons mené en reprenant au Sénat le texte de l'Assemblée nationale défendu par Fabien Roussel et Yannick Monnet pour une meilleure prise en charge des soins pour les personnes atteintes d'un cancer du sein, voté à l'unanimité dans les deux chambres.

Une belle avancée pour celles et ceux victimes de la maladie.

Nous sommes déterminés à poursuivre le combat pour plus d'égalité entre les citoyens et d'équité entre les territoires.



Retrouvez toutes les initiatives du groupe
Communiste, Républicain, Citoyen et Écologiste
- Kanaky sur :
senateurscrce.fr



Facebook :
<https://www.facebook.com/senateursCRCE>



Tweeter :
[@senateursCRCE](https://twitter.com/senateursCRCE)



Journal du groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste. Palais du Luxembourg, 75219 Paris Cedex 06. Tél. 01 42 34 21 24. www.senateurscrce.fr
Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction en chef et conception : Antoine Ronchin. Création graphique et mise en page : Duodaki. Photos : © Sénat, AdobeStock, DR. Dessin : Françoise Bat.
Relecture : Sandrine Daudé et Laurence Maurin. ISSN : 1962-5766. Imprimerie : PublicImprim. Dépôt légal : 4^e trimestre 2024.

BRÈVES DU SÉNAT

300 000

Après une hausse de chômage record fin 2024 qui touche particulièrement les moins de 25 ans, 300 000 emplois pourraient être détruits prochainement par des plans sociaux, conséquence directe de la politique ultralibérale de ces dernières années. On est loin du plein-emploi promis en 2027 par E. Macron. Par contre, l'année 2024 a bien atteint le record du versement de dividendes par les entreprises du CAC 40 : 98 milliards d'euros !

Fragilité

La fragilité se mesure et notamment la fragilité financière qui touche en premier lieu sans surprise les catégories populaires. Ainsi, 80 % des ouvriers déclarent "avoir connu la pauvreté ou avoir été sur le point de la connaître", un niveau en progression de six points en un an. Parmi les personnes vivant dans les communes rurales, zones où la population est constituée d'une part importante d'ouvriers et d'employés, le niveau monte à 69 %. Et c'est toute la société qui est fragilisée...

CVAE

La trajectoire d'extinction de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), initialement prévue entre 2025 et 2027, est reportée de trois ans, avec un maintien du taux maximal de 0,28 % jusqu'en 2027. À compter de 2028, la baisse sera engagée selon la séquence suivante : 0,19 % en 2028, 0,09 % en 2029 et suppression totale en 2030. Cette modification du calendrier limite temporairement l'érosion des ressources des collectivités, mais prolonge l'incertitude sur leur trajectoire financière. De son côté, le groupe CRCE-K a plaidé pour une réinstauration progressive de la CVAE ciblée sur les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros.

0,37 %

L'aide médicale d'État (AME), dispositif qui permet aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins dans certaines conditions, représente 0,37 % du budget total des dépenses de santé, mais pas loin de 100 % des interventions de la droite sénatoriale lors du débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale. De vieilles recettes nauséabondes (et inefficaces) pour éviter d'en trouver de nouvelles...

17 000

C'est le nombre de douaniers en France contre près de 48 000 en Allemagne. Pour mieux réguler les flux de marchandises, qu'elles parviennent par voie routière, maritime ou fluviale et assurer la sécurité sur tout le territoire, le groupe CRCE-K défend le recrutement dans un premier temps de 60 000 fonctionnaires dans la police, la gendarmerie et les douanes, dont 30 000 nouveaux fonctionnaires de police dédiés à une police du quotidien, de proximité et de terrain.

Protoxyde

Dans les mesures de sécurité défendues par les parlementaires du groupe CRCE-K au Sénat comme du groupe GDR à l'Assemblée nationale, des engagements sont demandés pour lutter contre le protoxyde d'azote. Un véritable poison en accès quasiment libre qui se révèle une porte d'entrée vers la consommation de drogues et le trafic. Il faut affecter des moyens humains à la prévention et à l'accompagnement des consommateurs dépendants, mais aussi à la répression contre les organisateurs de l'importation et contre toute personne vendant du protoxyde d'azote dans un but d'usage comme drogue récréative.

5 à 14

Dans la proposition de loi d'urgence déposée en janvier par les sénateurs CRCE-K avec leurs collègues députés du groupe GDR, l'article 19 se propose de "renforcer et augmenter la progressivité de l'imposition en passant le barème d'impôt sur les revenus de 5 à 14 tranches". Plus de progressivité égale plus de justice fiscale et de nouvelles recettes pour l'État.

RDC

Les guerres du Congo et du Kivu constituent le conflit le plus meurtrier de ce siècle avec des millions de morts et de déplacés, dans un silence international assourdissant. Le groupe CRCE-K a demandé à la France d'agir en faveur d'une réorientation totale de la politique des matières premières stratégiques et de l'abrogation de l'accord de coopération sur les matières premières signé entre le Rwanda et l'Union européenne qui nourrit ces conflits.

56,02

C'est le score atteint par Éric Bocquet, qui a quitté le Sénat en novembre dernier, pour devenir maire de Marquillies dans le Nord. Félicitations à l'ancien sénateur du groupe CRCE-K connu et reconnu notamment pour ses travaux sur l'évasion fiscale.

Zucman

L'économiste français Gabriel Zucman a donné son nom à une taxe mondiale de 2 % sur le patrimoine des plus grandes fortunes qui pourrait générer 200 à 250 milliards de dollars. Une idée reprise par les parlementaires du groupe CRCE-K pour les patrimoines au-dessus de 100 millions d'euros, votée lors de l'examen du budget à l'Assemblée nationale et qui rapporterait au moins 15 milliards. La CMP aura eu raison de cette bonne idée...

17,3

Alors qu'en 2021, 12 % des travailleurs étaient payés au SMIC, ils sont aujourd'hui 17,3 %. La France compte ainsi, en ce début d'année, 3,1 millions de salariés payés au SMIC dont 58 % de femmes travaillant dans des secteurs économiques essentiels. Pour "dé-smicardiser" la France, le groupe CRCE-K a déposé une proposition de loi pour indexer les salaires sur l'inflation.

AGEFIPH

La dotation de l'Agefiph, association chargée de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, a été réduite de 20 %... Drôle de façon de fêter les 20 ans du vote de la loi "handicap". Les jeux paralympiques sont aussi déjà loin.

QPC

La question prioritaire de constitutionnalité (QPC) risque d'être d'actualité, au moins jusqu'à fin mars, date à laquelle le Conseil constitutionnel devra se prononcer sur l'exécution provisoire de la peine d'éligibilité qui frappe Marine Le Pen suite au procès des assistants parlementaires. Une QPC est un moyen, pour tout justiciable de contester la constitutionnalité d'une disposition législative applicable à son affaire s'il considère qu'elle porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Un Conseil constitutionnel qui devrait avoir à sa tête Richard Ferrand, adoubé grâce à l'abstention des députés du Rassemblement National.

FINANCES PUBLIQUES

> BUDGET, SÉCU...

Le coup de force permanent

L'austérité se conjugue très bien avec le déni de démocratie. Après la dissolution irrationnelle de l'été, un gouvernement démissionnaire et ses improbables ministres-députés, la parenthèse Michel Barnier déjà engloutie, c'est la litanie des 49-3 qui a repris son cours, imposant une nouvelle fois des budgets pour l'État comme pour la Sécurité sociale à contre-courant des besoins du pays. Le Sénat, loin de sa fonction de contre-pouvoir que certains aiment afficher, aura au contraire joué un rôle d'accélérateur de la crise institutionnelle en fragilisant un peu plus notamment les collectivités territoriales.



▲
Légende



“
Vous avez choisi l'autoritarisme budgétaire, ce sera sans nous ! Vous devrez assumer ce choix devant les élus locaux.

”
Pierre Barros,
Sénateur du Val-d'Oise

La forme erratique que les débats sur le projet de loi de finances ont pris masque encore la réalité d'un budget profondément inégalitaire, récessif et qui n'empêchera pas d'accroître la dette publique. Qu'est-ce qu'il peut y avoir de "responsable" à supprimer 2 milliards pour l'écologie ou 2,6 milliards pour l'emploi et près de 5 milliards pour les collectivités territoriales ? En quoi diminuer les moyens alloués aux politiques publiques en direction de l'emploi et la formation, la transition écologique ou les services publics serait de nature à assurer la "stabilité" du pays ? C'est pourtant le budget scellé par le gouvernement Bayrou et la majorité sénatoriale. "Vous avez choisi l'autoritarisme budgétaire, ce sera sans nous ! Vous devrez assumer ce choix devant les élus locaux. Au nom de la stabilité, vous vous rendez comptables d'une démocratie affaiblie, d'une représentation nationale bafouée, d'un bicamérisme dévoyé où l'Assemblée nationale est volontairement écartée d'un ajustement budgétaire d'une ampleur inédite : 23,5 milliards d'euros de coupes en euros constants par rapport à 2024", déclarait Pierre Barros, Sénateur du Val-d'Oise, lors du vote définitif du budget.

Au nom de la "stabilité", le Sénat sacrifie les collectivités territoriales

Et si les commentateurs ont pu qualifier le budget de Bayrou comme étant celui du Sénat, la "chambre des territoires", il ne faut pas en déduire que les collectivités territoriales auraient été épargnées. "Ce sont bien elles qui sont encore appelées à combler les déficits de l'État, au détriment de leur capacité à investir, à maintenir des services de proximité et à répondre aux besoins crois-

sants de nos concitoyens" comme les sénateurs du groupe CRCE-K l'ont écrit à l'ensemble des élus locaux dans une lettre rendue publique. Deux mesures structurantes illustrent particulièrement ces transferts de charge. 500 millions d'euros seront ainsi prélevés sur les ressources fiscales des communes et EPCI à fiscalité propre, en fonction d'un indice synthétique combinant potentiel financier et charges. Il faut ajouter à cette somme encore 500 millions d'euros ponctionnés sur les départements, en fonction d'un "indice de fragilité sociale médian", déterminé par la Direction générale des collectivités locales (DGCL). "Des collectivités préservées" comme le déclarait François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation ? Le gel de la dynamique de TVA, qui revient sur l'engagement de compensation intégrale de la suppression

de la CVAE, prive encore les collectivités de 1,2 milliard d'euros de recettes. Cette décision, présentée comme exceptionnelle (mais sans garantie de non-reconduction), affaiblit leur capacité à financer leurs compétences obligatoires et constitue une nouvelle rupture du pacte de confiance entre l'État et les collectivités. Le Fonds vert, levier de soutien à la transition écologique des territoires, voit son enveloppe, quant à elle, réduite de 2 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard en 2025. Au final, l'effort financier imposé aux collectivités dans cette loi atteindra ainsi un montant global de 5 milliards d'euros, sans compter la réduction des cofinancements issus des agences de l'État qui pourrait porter les économies à 8 milliards d'euros.

●
Le groupe CRCE-K a voté, en cohérence, contre ce budget.

Enseignement supérieur, aide publique au développement, autoentrepreneurs à la même enseigne

Moins 35% pour le budget de l'aide publique au développement avec les conséquences que cela aura sur la vie des habitants des pays concernés et pour la place de la France dans la coopération internationale. 250 000 autoentrepreneurs qui auraient dû être soumis à la TVA après le relèvement, prévu par le PLF 2025, du seuil de franchise heureusement suspendu à la dernière minute face à la mobilisation. Baisse encore des crédits dans la recherche et l'enseignement supérieur combattue aussi par le groupe CRCE-K. "L'université et la recherche ne sont pas des charges financières que l'on peut réduire sans conséquence pour l'avenir de notre pays et de notre jeunesse", déclarait Pierre Ouzoulias à la tribune du Sénat. ●

> UNE LOI D'URGENCE FISCALE ET SOCIALE

La contre-attaque des sénateurs CRCE-K et des députés GDR

Est-ce que l'unique choix budgétaire serait entre la baisse des dépenses publiques, c'est-à-dire l'affaiblissement de nos services publics et de notre modèle social, ou la hausse des prélèvements sur les salaires et les pensions de retraite de la classe moyenne ? Refusant cette impasse, les parlementaires des groupes CRCE-K et GDR ont déposé dès janvier dernier une contre-proposition de loi d'urgence avec 20 mesures sociales et fiscales.



Impossible de réduire le déficit tout en relançant la demande et l'investissement dans la santé ou la transition écologique ? Oui... Si on épargne les plus grandes fortunes, les plus grands patrimoines et les superprofits. 10 mesures d'urgence fiscale, auxquelles il faut ajouter 10 mesures d'urgence sociale, contenues dans la proposition de loi n° 292 veulent démontrer qu'une autre voie est possible. Des mesures claires, chiffrées, financées avec 84 milliards d'euros de recettes à la clé. La première étape est de revenir sur les cadeaux aux plus riches décidés par E. Macron dès 2017 et qui expliquent pourquoi la dette de la France a grimpé de 1 000 milliards d'euros. L'exit Tax est ainsi rétablie et renforcée (art. 11) et le prélèvement forfaitaire unique est abrogé. Plus largement, la proposition de loi vise à lutter contre l'évasion fiscale communautaire et extracommunautaire en rapatriant les bénéficiaires des groupes français réalisant des bénéfices à l'étranger et en imposant

les plus-values. L'article 14 prévoit, par exemple, de mettre à contribution les superprofits en taxant les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros. Rédhitoire pour le tissu économique de nos territoires ? Le chiffre d'affaires de 95 % des entreprises françaises s'élève à 476 000 euros par an... En conséquence, les parlementaires ont avancé aussi dix mesures de justice sociale qui sont autant de mesures de relance économique. Indexer, par exemple, les salaires sur l'inflation et appeler à l'organisation d'une conférence sociale sur les salaires et les conditions de travail ne peuvent que soutenir la consommation, moteur principal de la croissance. De la même manière qu'indexer la DGF sur la hausse des prix est la meilleure façon de garantir aux collectivités territoriales les moyens d'assumer leurs missions.

Retrouvez l'ensemble des mesures de cette proposition de loi sur www.senateurscrce.fr ou sur senat.fr

Le travail gratuit, une bonne idée ?

La balle contre le monde du travail est partie du centre, comme souvent au Sénat. Par le pouvoir d'un amendement, la sénatrice centriste et rapporteure générale de la commission des affaires sociales Élisabeth Doineau a proposé, toute honte bue, de faire travailler tous les actifs pendant sept heures de plus par an sans rémunération pour renflouer la Sécurité sociale. Et la chambre haute, dans sa sagesse, d'approuver par 216 voix contre les 119 de la gauche une mesure qui viendrait s'ajouter ainsi à la "journée de solidarité" déjà pratiquée et fléchée vers le grand âge et le handicap. La censure du gouvernement Barnier aura eu raison de cette hérésie du retour de la corvée mais ce n'est que partie remise. La sénatrice communiste du Pas-de-Calais, Cathy Apourceau-Poly, proposait quant à elle une "journée de solidarité des dividendes" pour faire contribuer les actionnaires. Rejetée... Pourtant, avec près de 100 milliards de dividendes versés en 2024, un record, il y avait de quoi financer réellement la solidarité. ●



La bonne idée de taxer les actions gratuites !

Et 500 millions de plus pour le budget de la Sécu. Un amendement du groupe CRCE-K qui proposait de taxer les actions gratuites a été adopté par le Sénat. Fait d'autant plus remarquable, il est passé à travers les fourches caudines des 49-3 et des secondes délibérations qui pourtant rassaient de près. Le groupe a bien d'autres idées pour accroître les recettes de l'État et qui ont aussi l'avantage de s'attaquer à la financiarisation de notre économie. Elles restent disponibles. ●

> BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Un budget irresponsable

Il aura fallu actionner pas moins de trois fois le 49-3 pour faire adopter le budget de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS 2025). Et au final ? Un déficit qui dérape de 5 milliards d'euros par rapport à celui présenté par Michel Barnier et des malades qui n'ont pas fini d'attendre sur des brancards entourés d'agents hospitaliers surchargés. Ironie d'un gouvernement Bayrou qui essaie de boucher les trous, les exonérations de cotisations sociales qui devaient baisser de 4 milliards d'euros seront finalement de 1,6 milliard. Encore plus de deux milliards qui manqueront à la sécurité sociale. "La part des contributions des employeurs dans le financement du régime général est passée de 70 % en 1981 à 28 % en 2022", pouvait rappeler la sénatrice du Pas-de-Calais, Cathy Apourceau-Poly. À l'heure du vote, l'oratrice du groupe CRCE-K dénonçait les tours de passe-passe du gouvernement avec la complicité de la majorité sénatoriale : "La chute du gouvernement Barnier a permis l'indexation des pensions de retraite au 1^{er} janvier et l'abandon du déremboursement des consultations médicales, fort heureusement. Mais ce PLFSS 2025



“ La part des contributions des employeurs dans le financement du régime général est passée de 70% en 1981 à 28% en 2022. ”

CATHY APOURCEAU-POLY
Sénatrice du Pas-de-Calais

Le jeu des 7 différences entre le PLFSS Barnier et le PLFSS Bayrou

PLFSS BARNIER	PLFSS BAYROU
Réduction des exonérations patronales de 4 milliards d'euros Ondam à 2,8% (4 milliards d'économies)	Réduction des exonérations patronales de 1,6 milliards d'euros Ondam à 3,4% (3,2 milliards d'économies)
Hausse du ticket modérateur	Ponction sur les complémentaires santé (1 milliard d'euro)
Réduction des indemnités journalières (600 millions €)	Réduction des indemnités journalières (600 millions d'euros)
Désindexation des pensions de retraite	Supprimée
Augmentation du taux de la CNRACL de 4 points sur 3 ans (2,3 milliards par an)	Augmentation du taux de la CNRACL de 3 points sur 4 ans (1,2 milliard par an)
Déficit de la Sécurité sociale (18 milliards d'euros)	Déficit de la Sécurité sociale (23 milliards d'euros)

demeure un très mauvais budget qui va aggraver les difficultés d'accès aux soins de nos concitoyens. Initialement, le gouvernement Barnier prévoyait une économie de 3,9 milliards d'euros

sur les hôpitaux, avec le gouvernement Bayrou les hôpitaux devront réaliser 2,9 milliards d'économies si l'on tient compte de l'évolution naturelle des dépenses de santé qui est de 4,7%.” ●

> LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

La souveraineté alimentaire ou le libre-échange ?

Le dérèglement politique n'aura finalement pas empêché le débat attendu sur le "Projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture". Un texte censé répondre aux manifestations d'agriculteurs au début de l'année 2024. Voté solennellement au Sénat le 18 février dernier, il reste marqué par une vision libérale incapable de répondre aux vulnérabilités de ce secteur.



texte qui acte que le développement de l'agriculture serait incompatible avec la préservation de l'environnement. "La colère continue à s'exprimer dans le monde paysan", concluait Gérard Lahellec. "Et c'est normal car ici le revenu n'est jamais garanti d'avance en raison de l'incertitude permanente qui plane sur l'avenir des filières et sur la fixation des prix agricoles. Ajoutons que lorsque l'on se trouve être la représentation d'exploitations céréalières de plusieurs centaines d'hectares et de ce fait percevoir beaucoup d'aides à l'hectare du budget de la Politique agricole commune (PAC), il ne faut pas s'étonner que ceci accentue la colère de beaucoup de paysans qui vivent sur des exploitations de moindre superficie que la moyenne nationale."

● **La loi d'orientation agricole a été adoptée par le Sénat. Le groupe CRCE-K a voté contre.**



“
La loi de modernisation de l'économie a privilégié l'aval à l'amont, la distribution à la production. Or, la question de fond devrait être celle du retour de la valeur ajoutée à la ferme. C'est cette course effrénée tirant les prix vers le bas qu'il faut remettre en cause.
”

Gérard Lahellec, Sénateur des Côtes-d'Armor

Les ambitions étaient grandes, elles tenaient en trois points principaux : reconquérir la souveraineté alimentaire de la France pour la défense de ses intérêts nationaux ; former et mettre l'innovation au service du renouvellement des générations et des transitions en agriculture et enfin favoriser l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations. Trois objectifs louables mais qui se sont heurtés à une logique qui fait l'impasse sur la rémunération des agriculteurs, la gestion du foncier ou encore l'adaptation au changement climatique. "La loi de modernisation de l'économie a privilégié l'aval à l'amont, la distribution à la production. Or, la question de fond devrait être celle du retour de la valeur ajoutée à la ferme. C'est cette course effrénée tirant les prix vers le bas qu'il faut remettre en cause", lançait dans l'hémicycle le sénateur communiste des Côtes-d'Armor. Et les occasions de s'insurger contre cette loi d'orientation agricole n'allaient pas manquer.

Un renouvellement des générations sans renouvellement des objectifs

Les sénateurs de droite et du centre, avec l'aval du gouvernement, s'évertuant dans le débat à prolonger un système à bout de souffle. De la réintroduction d'un insecticide interdit à la dépenalisation des atteintes à l'environnement, la majorité sénatoriale est arrivée à supprimer toute référence à l'agroécologie dans le texte du gouvernement.

Le compte n'y est pas non plus sur l'objectif affiché du renouvellement des générations d'agriculteurs. Le

texte prévoit d'augmenter de 30 %, d'ici à 2030, le nombre d'apprenants dans les formations de l'enseignement technique agricole par rapport à 2022. Mais alors qu'un tiers des exploitants sera en âge de partir à la retraite d'ici dix ans, une intersyndicale de l'enseignement agricole alerte sur la suppression de 45 postes dans le cadre du PLF 2025, "incompréhensible" au regard de cet objectif et rappelle qu'il faudrait une augmentation de 50 % de ces effectifs pour assurer 20 000 installations par an. Il restera sans doute de cette loi la mise en place d'un guichet départemental unique pour favoriser les transmissions d'exploitations agricoles.

La crise agricole n'est pas terminée

Il devrait voir le jour en 2027. Il sera accompagné par la création d'un nouveau dispositif de soutien à partir de 2026 : une aide à l'attention des exploitants qui souhaitent passer le relais à de jeunes agriculteurs jusqu'à cinq ans avant leur départ à la retraite, sous la forme d'une allocation financière pouvant atteindre 1 100 euros par mois pour un coût estimé à 13 millions d'euros par la commission sénatoriale des affaires économiques. Un montant modeste au regard de l'enjeu.

Certes, comme l'exigeait la FNSEA, l'agriculture est désormais élevée au rang d'"intérêt général majeur". Une façon surtout de se prémunir contre les contraintes de préservation de l'environnement qui garde cependant une valeur constitutionnelle, alors que cet intérêt général majeur est inscrit dans une loi simple. Le texte consacre aussi l'agriculture dans le champ de protection des "intérêts fondamentaux de la Nation". Au final, un

Faire de l'alimentation un droit

Le paradoxe n'est qu'apparent, si la France connaît une recrudescence de personnes qui ne mangent pas à leur faim (16% en 2022 contre 9% en 2016), elle rejoint aussi les pays frappés par le surpoids et l'obésité jusqu'à toucher quasiment un adulte sur deux. Mais à l'origine de ce double phénomène, un droit à l'alimentation qui n'est pas assuré. C'est ce que deux organismes internationaux ont pointé. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont recommandé l'adoption d'une loi-cadre pour restructurer les politiques publiques, promouvoir des modèles alimentaires plus équitables et durables et respecter les droits humains. C'est l'objet de la proposition de résolution déposée par le groupe CRCE-K, le 14 février dernier, sur le bureau du Sénat. Pour ces parlementaires, "il est temps de construire une véritable démocratie alimentaire, au sein de laquelle les systèmes alimentaires sont repensés pour garantir justice sociale, durabilité écologique et respect des droits humains, et où chacun et chacune puisse avoir accès à une alimentation de qualité." Un enjeu de santé publique, de souveraineté alimentaire qui appelle une approche structurelle et globale. ●

L'enquête à 200 milliards d'euros

Une fois par an, chaque groupe parlementaire au Sénat peut obtenir une commission d'enquête (ou une mission d'information). Après celle retentissante sur les cabinets de conseil privés, puis celle sur la pénurie de médicaments et la dernière sur la paupérisation des copropriétés immobilières, le groupe CRCE-K lance l'enquête sur l'utilisation des milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises et à leurs sous-traitants. Fabien Gay, Sénateur de Seine-Saint-Denis, en sera le rapporteur et il partage ici les enjeux des travaux de cette commission qui s'achèveront le 14 juillet prochain.



▲ **Fabien Gay, Sénateur de Seine-Saint-Denis, rapporteur de la commission d'enquête sur les aides publiques versées aux entreprises et à leurs sous-traitants.**

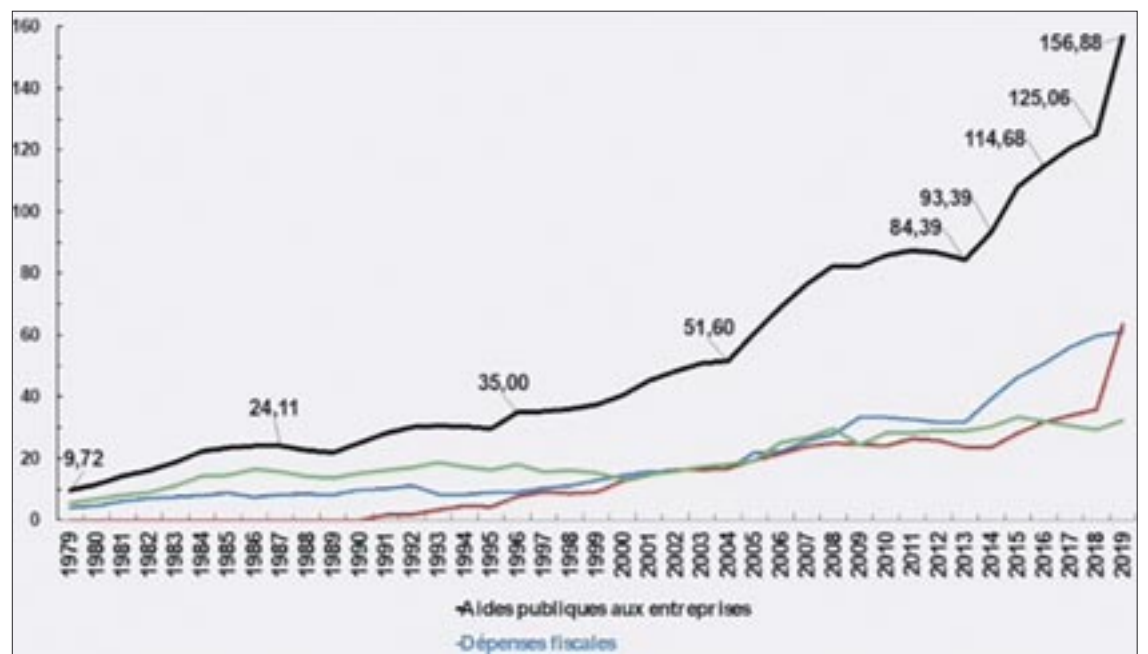
Qu'est-ce qu'on entend par "aides publiques aux entreprises et à leurs sous-traitants" et quelles sont les sommes en jeu ?

Fabien Gay : C'est le premier objectif de cette commission d'enquête : définir le périmètre de ces aides publiques. Qu'est-ce que cela comprend ? Les subventions directes, les exonérations de cotisations sociales patronales bien sûr mais il faut comprendre aussi les prêts garantis par l'État, les aides directes ou indirectes. Par exemple, les aides à la rénovation thermique pour les ménages bénéficient aussi aux entreprises qui interviennent. Cela soulève aussitôt la question de la lisibilité et de la transparence de ces aides qui peuvent provenir de l'Union Européenne, de l'État et des collectivités locales. Lors des premières auditions, il ressort qu'il existerait 2 200 dispositifs d'aides publiques aux entreprises. Pour quel contrôle, quelle utilité économique et sociale ? C'est le côté qualitatif mais il existe aussi l'aspect quantitatif. Après les premières auditions qui ont commencé en janvier, les estimations vont d'un plancher de 70 milliards d'euros à un plafond de 250 milliards d'euros. La fourchette est large et c'est aussi un des résultats attendus de cette commission d'enquête, savoir exactement de quelle somme il s'agit.

Comment se déroule cette "enquête" ? Avez-vous déjà des indices ?

FG : Nous avons déterminé trois temps. Le premier consiste à auditionner des chercheurs, des journalistes, des économistes et l'administration. Nous allons

“
Après les premières auditions qui ont commencé en janvier, les estimations vont d'un plancher à 70 milliards d'euros à un plafond de 250 milliards d'euros.
”



Évolution des aides publiques aux entreprises de 1979 à 2019

commencer le deuxième où la commission d'enquête entendra le monde économique, des PDG et des syndicalistes et nous finirons avec des responsables politiques. Les premières auditions sont déjà riches d'enseignements. L'économiste Maxime Combes

“
On constate un emballement des aides versées aux entreprises et à leurs sous-traitants qui va de pair avec une opacité sur les conditions de versement de ces aides et sur leur efficacité.
”

et le journaliste et coordinateur de l'Observatoire des multinationales Olivier Petitjean parlent, par exemple, d'un "open bar" concernant les aides publiques versées pendant la crise de la Covid. Mais au-delà de cette crise, ils pointent le fait que ces aides s'inscrivent dans un contexte d'augmentation et de multiplication des formes d'aides depuis une trentaine d'années. On constate un emballement des aides versées aux entreprises et à leurs sous-traitants qui va de pair avec une opacité sur les conditions de versement de ces aides et sur leur efficacité. Selon leurs chiffres, toutes les entreprises du CAC 40 ont bénéficié d'au moins un dispositif d'aide publique ce qui ne les empêche pas de verser de généreux dividendes et d'avoir supprimé 30 000 emplois en France.

Qu'est-ce que vous attendez de cette commission d'enquête ?

En quoi pourra-t-elle être utile ?

FG : Au fil de la commission d'enquête qui devra rendre ses conclusions avant le 14 juillet prochain, on va affiner les chiffres et les dispositifs existants. Mon objectif est d'arriver à formuler un ensemble de propositions pour mettre à la disposition de l'État et des législateurs que nous sommes des outils pour contrôler, évaluer, conditionner et rendre plus transparent le versement de ces aides publiques. J'espère que nous déboucheurons sur des mesures réglementaires et législatives, peut-être sur une proposition de loi transpartisane sur la base des travaux de la commission d'enquête où les

“
À l'heure où le gouvernement cherche comment financer les retraites mais aussi la transition écologique, la réindustrialisation ou le soutien aux services publics, il existe là un gisement d'argent public qui doit bien profiter à l'intérêt général.
”

parlementaires du groupe CRCE-K et la gauche ne sont pas majoritaires. Il restera sans doute des désaccords et des débats à mener. À l'heure où le gouvernement cherche comment financer les retraites mais aussi la transition écologique, la réindustrialisation ou le soutien aux services publics, il existe là un gisement d'argent public qui doit bien profiter à l'intérêt général. ●

Des propositions de loi prêtes à l'emploi

Logement, fiscalité, salaires, lutte contre l'ubérisation de l'économie... Les parlementaires du groupe CRCE-K ne font pas que s'opposer à la politique du gouvernement et de sa majorité de droite au Sénat, ils mettent sur la table une série de propositions de loi, co-élaborées, chiffrées, financées et surtout qui dessinent une alternative possible. Demandez-le programme !

> METTRE FIN À LA VACANCE DES LOGEMENTS EN ZONE TENDUE

L'enjeu principal des logements secondaires

Dans la crise multifactorielle de la crise du logement, la question des logements vacants mérite une réponse forte. C'est fait avec le dépôt récent d'une proposition de loi "visant à mettre fin à la vacance des logements en zone tendue". Une initiative du groupe CRCE-K qui ne demande qu'à être reprise – et votée !

À partir du constat indiscutable de l'augmentation des logements vacants dans les zones tendues (Paris perd ainsi par exemple 8 000 résidences principales par an), la proposition de loi avance une série de dispositions fiscales permettant aux collectivités territoriales de mettre en place une fiscalité incitative à la remise sur le marché des biens laissés durablement vacants, de réguler la prolifération des résidences secondaires et d'identifier de nouveaux circuits de finance-

“
Actuellement, le droit de l'urbanisme et de la construction n'offre aucune solution permettant de limiter directement les résidences secondaires dans les zones où elles posent problème.
”

ment en faveur de la rénovation énergétique des logements, sans bouleverser l'équilibre budgétaire. L'objectif n'est évidemment pas d'interdire les résidences secondaires mais de permettre leur régulation lorsque leur prolifération menace l'équilibre des territoires. Actuellement, le droit de l'urbanisme et de la construction n'offre aucune solution permettant de limiter directement les résidences secondaires dans les zones où elles posent problème. Le texte proposé par les sénateurs CRCE-K met à disposition des élus locaux une boîte à outils pour s'attaquer au sujet.

Les chiffres clés de la crise

- 3,1 millions, c'est le nombre de logements vacants que compte la France en 2023 (hors Mayotte). Cela représente 8,2% du parc total de logements. Une hausse de 60% depuis 1990, un nombre de logements vacants qui augmente 2,3 fois plus vite que le nombre total de logements entre 2005 et 2023.
- 350 000 personnes vivent sans abri, tandis que 3,8 millions de nos concitoyens sont mal logés.
- 2,6 millions de personnes sont en attente d'un logement social.
- Sur l'année 2024, 330 400 logements ont été autorisés à la construction, soit 46 300 de moins qu'en 2023 et 28% de moins qu'au cours des 12 mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020). En 2017, déjà, E. Macron promettait "un choc de l'offre" destiné à faire baisser les prix de l'immobilier et permettre à tous d'accéder à un logement. Avec pour objectif la création de 500 000 logements par an...
- - 1,5 milliard d'euros pour le logement dans le budget 2025.

> PROPOSITION DE RÉOLUTION POUR METTRE FIN AU SANS-ABRISME DES ENFANTS

Plus aucun enfant dans la rue ?

Dans les mots en "isme", ajoutez désormais le sans-abrisme. Cela n'a rien d'une pédanterie mais de l'urgence d'une situation qui devient massive : celle de personnes sans toit. Et en la matière, la France fait malheureusement figure de mauvais élève. L'OCDE y a recensé plus de situations de sans-abrisme que dans tous les autres pays étudiés, à l'exception de l'Angleterre. Un phénomène qui touche environ trois fois plus de personnes en France qu'au Portugal et six fois plus qu'en Espagne. Preuve aussi qu'il n'y a pas de fatalité. L'urgence est là et d'autant plus quand elle touche des enfants. Selon le baromètre "Enfants à la rue" publié par la Fédération des acteurs de la solidarité et l'UNICEF France,

“
L'OCDE y a recensé plus de situations de sans-abrisme que dans tous les autres pays étudiés, à l'exception de l'Angleterre. Un phénomène qui touche environ trois fois plus de personnes en France qu'au Portugal et six fois plus qu'en Espagne.
”

2 043 enfants sont restés sans solution d'hébergement à la suite de la demande de leur famille au 115 le 19 août 2024 ; un chiffre qui a plus que doublé par rapport à 2021 (+ 120%).

Parmi ces enfants, 467 avaient moins de trois ans. C'est pourquoi le groupe CRCE-K est arrivé à imposer dans la niche transpartisane du 19 mars – une nouvelle procédure du Sénat – une proposition de résolution pour "mettre fin au sans-abrisme des enfants". Cela n'a rien d'un vœu pieux. Des leviers existent, il est temps de les actionner. De la production de logements abordables et adaptés aux besoins des familles à un meilleur financement des services intégrés d'accueil et d'orientation et des structures d'hébergement, l'objectif qu'aucun enfant ne dorme dans la rue peut être atteint.

La loi pour une meilleure prise en charge des soins liés au cancer du sein a été adoptée par le Parlement !



Victoire des parlementaires communistes des groupes GDR et CRCE-K

La lutte pour les salaires et contre l'ubérisation sort de la niche

Une fois par an, les parlementaires du groupe CRCE-K sont maîtres de l'ordre du jour des débats. Dans ce que l'on appelle la "niche parlementaire", ils ont décidé le 19 février dernier d'inscrire deux textes : l'indexation des salaires sur l'inflation et la transposition d'une directive européenne en droit français pour l'amélioration des conditions de travail des travailleurs des plateformes numériques.

"Le SMIC est indexé sur l'inflation. Les pensions de retraites sont indexées sur l'inflation. Les prestations sociales sont indexées sur l'inflation. Mais les salaires, eux, ne le sont pas." La sénatrice du Pas-de-Calais, Cathy-Apourceau-Poly, relevait avec évidence une sorte d'anomalie. Et les conséquences qui en découlaient : "Il y a un véritable décrochage des salaires et une perte considérable de pouvoir d'achat pour les travailleurs et travailleuses." La réponse du groupe CRCE-K consistait alors à défendre dans sa niche la proposition de loi n° 208 visant "à indexer les salaires sur l'inflation". Dans la chambre haute, on aime parler de la valeur "travail" mais on a du mal à prononcer le mot "salaire". Reconnaissons que la proposition n'a pourtant rien d'incongrue. Elle consiste finalement à revenir à un mécanisme d'échelle mobile des salaires qui prévalait dès 1952 jusqu'en 1983 lorsque le "tournant de la rigueur" y a mis fin. La droite sénatoriale et le gouvernement se réfugiaient derrière la peur de la spirale prix-sa-



Silvana Silvani, Sénatrice de Meurthe-et-Moselle, rapporteure de la commission des affaires sociales.

“**Le SMIC est indexé sur l'inflation. Les pensions de retraites sont indexées sur l'inflation. Les prestations sociales sont indexées sur l'inflation. Mais les salaires, eux, ne le sont pas.**”



▲ **Le management algorithmique impose toujours plus de flexibilité.**

laire pour s'opposer au texte alors que l'inflation des dividendes et des profits, qui atteignent des records, les rassurent. Il était facile pour Silvana Silvani, Sénatrice de Meurthe-et-Moselle et rapporteure de la proposition pour la commission des Affaires sociales, de rappeler que la Belgique ou le Luxembourg ne connaissent pas cette spirale alors que l'indexation existe depuis plus d'un siècle. Le Sénat rejetait la proposition du groupe CRCE-K alors qu'il s'agissait finalement de maintenir le pouvoir d'achat des salariés. Une mesure minimale qui reste encore de trop.

Laisser faire ou protéger ?

La fascination pour les Gafam et leurs gourous s'estompant quelque peu depuis leur prise du pouvoir dans le sillage de l'élection de Trump, peut-on raisonnablement espérer que la France arrête d'être le cheval de Troie de "l'ubérisation" de notre économie ? Rien n'est moins sûr après que le Sénat a refusé d'accélérer la transposition d'une directive européenne qui protège les travailleurs

des plateformes numériques. La directive européenne, à laquelle la France de Macron a tenté de s'opposer, affiche des objectifs pourtant modestes mais indispensables : l'extension aux travailleurs des plateformes des garanties dont bénéficient les salariés en matière de sécurité au travail, le droit à un document détaillé sur les logiques de fonctionnement des algorithmes et l'extension des compétences de l'inspection du travail aux plateformes. "Pensez aux artisans et aux PME qui font face à ces géants qui tordent le droit du travail ! Ces plateformes ont imposé un modèle destructeur, précipitant la disparition de nombreux emplois. Voilà le véritable danger de la plateformes !", alertait Pascal Savoldelli, Sénateur du Val-de-Marne. Son collègue du Nord, Alexandre Basquin tentait de sensibiliser les bancs de l'hémicycle sur les conditions de travail dans ces plateformes : "Le management algorithmique impose toujours plus de flexibilité, une fragmentation des tâches et une pression toujours plus forte pour une rentabilité à tout prix, à tous les prix. La souffrance au travail de ces travailleurs ne doit pas être sous-estimée, car oui, souffrance il y a." Peine perdue, la majorité sénatoriale, encouragée par la ministre chargée du travail et de l'emploi, qui a été aussi conseillée par Uber au cabinet du ministre Macron, s'en tenait au délai maximum de transposition de la directive. Les dirigeants des plateformes gagnaient du temps, et le temps pour eux... ●



▲ **La droite sénatoriale aime parler de "valeur travail" mais rarement de "salaire" et rejette la proposition de loi du groupe CRCE-K d'indexer les salaires sur l'inflation.**

De la justice sociale jusque dans la gestion des déchets



▲ Marie-Claude Varailas, Sénatrice de Dordogne.

La gestion des déchets est un enjeu crucial notamment en termes de tarification des services de collecte, d'impact environnemental et d'accessibilité. L'intégration d'une part incitative dans les taxes prélevées sur les usagers conduit à une baisse des volumes collectés. Cependant, pour être efficace cette tarification doit intégrer des principes de justice sociale. C'est tout l'intérêt de la proposition de loi déposée par le groupe CRCE-K qui vise "à instaurer une modulation sociale de la redevance". C'était d'ailleurs le sens du mandat de la Convention citoyenne pour le climat qui a mis en avant dans une de ses propositions l'intérêt de "modalités plus justes" dans le financement du service public de gestion des déchets afin

de favoriser les comportements éco responsables. Dans les grilles tarifaires des taxes et redevances d'enlèvement des ordures ménagères, il n'existe en effet pas aujourd'hui de différenciations susceptibles de répondre à des situations sociales ou particulières. L'objectif est donc de donner aux collectivités territoriales la possibilité d'intégrer des critères socio-économiques dans la définition des tarifs. Ces critères pouvant être liés aux revenus, à la composition du ménage ou aux situations particulières générant des déchets involontaires.

Un outil au service des collectivités

Selon une étude de l'ADEME de 2024, la tarification incitative sans ces critères sociaux pourrait

multiplier par trois le nombre de dépôts sauvages. Les effets négatifs qui résultent de ces comportements minoritaires sont compensés par les effets positifs de bonnes pratiques consécutives à l'instauration d'une part incitative. Première signataire de ce texte, la sénatrice communiste de Dordogne, Marie-Claude Varailas, rappelle que "nous produisons deux fois plus de déchets que dans les années soixante et qu'il s'agit là d'un enjeu d'intérêt général qui implique d'accompagner dans cette démarche les populations les plus fragiles. Accélérer la transition écologique par des mesures de justice fiscale, c'est sortir du slogan de "l'écologie punitive" largement employé par la droite et son extrême". ●

> NARCOTRAFIC

“Là où l’État est faible, les mafias prospèrent”

À la demande de Jérémie Bacchi et de deux de ses collègues sénateurs des Bouches-du-Rhône, le Sénat lançait en octobre 2023 une commission d’enquête sur “l’impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier”. La prise de conscience avance, pas forcément les moyens ni la méthode qui devraient aller avec.



“ Comment ça, un communiste appelle à l’ordre ? Mais les premières victimes des narcotrafics sont les plus précaires ! Si l’État les a parfois abandonnées, les narcotrafiquants sont, eux, bien présents, profitant des failles de notre État social. Il faudra réinvestir tous les territoires de la République. Là où l’État est fort, le narcotrafic recule. Là où l’État est faible, les mafias prospèrent. ”

Jérémie Bacchi,
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Le narcotrafic est un business et il ne connaît pas la crise, il s’en nourrit. L’inflation des récupérations politiques ne doit pas masquer l’explosion bien réelle d’un trafic qui est resté longtemps sous les radars. Son chiffre d’affaires est estimé à trois milliards d’euros, 250 000 personnes en dépendraient pour leurs revenus et on parle désormais de “narcotrafic”, 49 pour la seule ville de Marseille en 2023. Le rapport de la commission d’enquête sénatoriale alertait sur “une menace existentielle pour les institutions et pour la démocratie” et a débouché sur une proposition de loi portée par la droite “pour sortir la France du piège du narcotrafic” discutée en janvier dernier. “Comment ça, un communiste appelle à l’ordre ? Mais les premières victimes des narcotrafics sont les plus précaires ! Si l’État les a parfois abandonnées, les narcotrafiquants sont, eux, bien présents, profitant des failles de notre État social. Il faudra réinvestir tous les territoires de la République. Là où l’État est fort, le narcotrafic recule. Là où l’État est faible, les mafias prospèrent. Un État fort, ce sont des services publics de qualité, partout et pour tous”, lançait dans l’hémicycle Jérémie Bacchi pour le groupe des sénateurs CRCE-K.

“ Et si les douanes réalisent 75% des saisies de stupéfiant, on compte 16 500 douaniers en France contre 48 000 en Allemagne. ”

Un trafic soluble dans les opérations “place nette” ?

Et pas sûr que les opérations “place nette” répondent à la demande d’un État fort. La lutte contre la pieuvre commande un travail de longue haleine, loin des lumières des médias, et demande des moyens matériels mais aussi judiciaires. Comment expliquer dans ces conditions la réforme début 2024 qui a eu pour conséquence d’affaiblir les moyens d’action de la police judiciaire ? Selon le rapport de la commission européenne pour l’efficacité de la justice (Cepej) du Conseil de l’Europe de 2024, quand la France dépense pour la justice 77 euros par an et par habitant, l’Espagne en dépense 96,

l’Italie, 100 et l’Allemagne, 136. La France ne compte que 11,3 magistrats professionnels pour 100 000 habitants contre 24,17 en Allemagne. Et si les douanes réalisent 75% des saisies de stupéfiants, on compte 16 500 douaniers en France contre 48 000 en Allemagne. Et ce n’est certainement pas le budget 2025 finalement imposé qui changera ces données. Le sénateur des Bouches-du-

Rhône a rendu hommage “aux travailleurs confrontés au quotidien aux mafias et aux trafics de stupéfiants : dockers, douaniers, agents pénitentiaires, avocats, magistrats, policiers, gendarmes. C’est notre devoir de les protéger. Nous devons garantir leur sécurité tout en proportionnant les contrôles dont ils font l’objet : nous ne devons pas les présumer coupables mais, au contraire, les protéger de la corruption”. Le groupe CRCE-K votait cette proposition de loi tout en regrettant que des amendements allant dans le sens de cette meilleure protection n’aient pas été retenus. ●



Le chiffre d’affaires du narcotrafic est estimé à trois milliards d’euros et 250 000 personnes en dépendraient pour leurs revenus.

Nos propositions pour un vrai droit à la sécurité

Lundi 20 janvier 2025
Ministère de l'intérieur
Parti communiste français
Groupe CRCE-K
Groupe GDR

Vous trouverez dans ce document les propositions en matière de sécurité formulées à l'issue de plusieurs réunions d'échange entre Fabien Roussel, les parlementaires communistes de nos groupes au Sénat et à l'Assemblée nationale, ainsi que des maires communistes* issus de toute la France. Ces maires sont, comme des milliers d'autres, confrontés à la réalité quotidienne de l'insécurité et des conséquences sur la vie de nos concitoyens du développement des narcotrafics.

La sécurité est et doit demeurer une compétence régalienne, pour laquelle l'Etat doit s'investir pleinement pour garantir à chacune et à chacun la tranquillité indispensable à l'émancipation individuelle et collective. Aux côtés de l'Etat, les collectivités locales continueront de jouer tout leur rôle pour garantir la cohésion sociale et faire vivre l'égalité sur tout le territoire de la République. Elles ont, pour cela, besoin de moyens à la hauteur de leurs missions et de leurs compétences.

* M. Laurent BELSOLA, Maire de Font-de-Rou, Mme Alexandra DEMORE, Maire d'Eschvillers, M. Denis GOTTARU, Maire de Bournet-sur-Meuse, M. Stéphane FOU, Maire de la Tourne-Saint-Denis, Mme Murielle PICARD, Maire de Valenciennes, M. Philippe RAO, Maire de Gagny et Président de la Commission des C2J, M. Robert SAU, Maire de Valenciennes, M. Stéphane SARRADRE-VICHOIS, Maire de Valenciennes



“ Il faut aussi redonner tous ses moyens à la police judiciaire en abrogeant la dernière réforme afin qu'elle puisse pleinement travailler au service de la justice. Aucune politique répressive ne peut obtenir des résultats durables sans consacrer aussi des moyens à la prévention. ”

Les 7 chantiers de la sécurité

Les parlementaires des groupes CRCE-K et GDR à l'Assemblée nationale, en lien avec de nombreux maires communistes, ont formulé un ensemble de propositions déclinées en 7 chantiers. Avec une colonne vertébrale : la sécurité est et doit demeurer une compétence régalienne, pour laquelle l'Etat doit s'investir pleinement pour garantir à chacune et à chacun la tranquillité indispensable à l'émancipation individuelle et collective. Aux côtés de l'Etat, les collectivités locales continueront de jouer tout leur rôle pour garantir la cohésion sociale et faire vivre l'égalité sur tout le territoire de la République. Elles ont, pour cela, besoin de moyens à la hauteur de leurs missions et de leurs compétences.

La première des conditions pour assurer la tranquillité publique est de mobiliser des moyens humains. Les élus défendent le recrutement dans un premier temps de

60 000 fonctionnaires dans la police, la gendarmerie et les douanes, dont 30 000 nouveaux fonctionnaires de police dédiés à une police du quotidien, de proximité et de terrain. Bref, plus de police de proximité sur le terrain, plus de douaniers aux frontières.

Redonner tous ses moyens à la police judiciaire

Ce recrutement quantitatif doit s'accompagner d'une politique qualitative de qualification, d'amélioration des conditions de travail afin que policiers, gendarmes et douaniers puissent se concentrer sur le cœur de leur métier : présence terrain, contact population, collecte de renseignements, investigations, dissuasion et interpellation notamment en renforçant l'embauche d'agents de police judiciaire, d'assistants d'enquêtes. Il faut

aussi redonner tous ses moyens à la police judiciaire en abrogeant la dernière réforme afin qu'elle puisse pleinement travailler au service de la justice. Aucune politique répressive ne peut obtenir des résultats durables sans consacrer aussi des moyens à la prévention. C'est pourquoi l'un des principaux chantiers pour assurer un véritable droit à la sécurité est consacré au soutien aux services publics comme l'aide sociale à l'enfance, la prévention spécialisée et le monde éducatif en général, aujourd'hui durement frappés par le projet de loi de finances pour 2025.

Retrouvez l'ensemble des propositions pour assurer un véritable droit à la sécurité sur www.senateurscrce.fr

Mayotte, au nom de l'urgence



“ Le ministre chiffre le coût de la reconstruction entre 1 et 3 milliards d'euros alors que 100 millions sont prévus dans la mission "Outre-mer". ”

Evelyne Corbière Naminzo
Sénatrice de La Réunion

“ Quand 90 % des habitants n'ont plus de toits, cela mérite bien une loi d'urgence. Mais l'afficher ne suffit pas à le traduire. Et les Mahorais qui ont eu à subir le cyclone Chido puis le passage de Dikeledi en font chaque jour l'amer constat. Sur le terrain, c'est toujours le provisoire qui prévaut, renforçant le sentiment d'abandon. Les familles manquent encore de tout – d'eau, de nourriture, d'énergie, de soins. Comment ne pas se sentir abandonné ? “ Bien sûr, l'urgence est à la reconstruction mais les

cyclones ne sont pas responsables de tout”, rappelait avec force la sénatrice de La Réunion Evelyne Corbière Naminzo. L'habitat indigne représentait 40 % des logements avant même le passage des cyclones. “ La pauvreté touche 84 % des Mahorais et le taux de chômage atteint des niveaux records. Mayotte est le département de l'injustice sociale et des promesses non tenues. Le Smic horaire est à 8,98 euros, contre 11,98 euros au niveau national ; le RSA y est inférieur de 50 % ! Le droit constitutionnel à l'instruction est loin d'être garanti : la plupart des élèves ont cours sur des demi-journées, par rotation. Quand l'Etat s'attaquera-t-il à la déscolarisation, dans ce territoire où 55 % de la population a moins de 20 ans ? ”

Le département de l'injustice sociale

Question de la sénatrice sans réponse à ce jour du ministre des Outre-mer, Manuel Valls. Un ministre qui chiffre le coût de la reconstruction entre 1 et 3 milliards alors que 100 millions d'euros sont prévus dans la mission "Outre-mer" dans la loi de finances... Autre question en suspens : combien de morts sur l'archipel de l'océan Indien ? 39 ? Ou des milliers ? Et quel type de reconstruction pour éviter que ces catastrophes se reproduisent ?



▲ 90 % des habitants de Mayotte ont perdu leurs toits après le passage du Cyclone Chido.

L'ampleur des dérogations prévues aux règles d'urbanisme dans la loi risque de nuire à la qualité des futurs bâtiments. Deux cyclones pouvant en cacher un troisième, la droite, son extrême et le gouvernement veulent en profiter pour revenir sur un pilier de notre république : le droit du sol. Profiter d'une crise pour désigner des boucs émissaires est un classique qui ne connaît malheureusement pas de saisons. Remettre en cause l'égalité des droits sera toujours plus facile que de proposer des solutions pour le développement de Mayotte et des Comores et d'améliorer l'accès à l'éducation, à la santé et aux services publics. ●

Un groupe mobilisé pour l'intérêt général

Alors que depuis la nomination du gouvernement de Michel Barnier, le centre et la droite sénatoriale ont rejoint les rangs du camp macroniste pour imposer une politique d'austérité, les 18 sénatrices et sénateurs du groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Écologiste - Kanaky restent une force de résistance et de propositions au service de l'intérêt général et des collectivités locales.



Cécile CUKIERMAN

Sénatrice de la Loire



Cathy APOURCEAU-POLY

Sénatrice du Pas-de-Calais



Jérémy BACCHI

Sénateur des Bouches-du-Rhône



Pierre BARROS

Sénateur du Val-d'Oise



Alexandre BASQUIN

Sénateur du Nord



Ian BROSSAT

Sénateur de Paris



Céline BRULIN

Sénatrice de Seine-Maritime



Éveline CORBIÈRE NAMINZO

Sénatrice de La Réunion



Jean-Pierre CORBISEZ

Sénateur du Pas-de-Calais



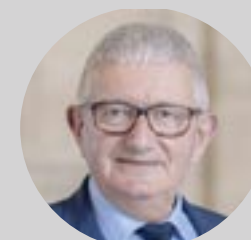
Fabien GAY

Sénateur de Seine-Saint-Denis



Michelle GREUME

Sénatrice du Nord



Gérard LAHELLEC

Sénateur des Côtes-d'Armor



Marianne MARGATÉ

Sénatrice de Seine-et-Marne



Pierre OUZOULIAS

Sénateur des Hauts-de-Seine



Pascal SAVOLDELLI

Sénateur du Val-de-Marne



Silvana SILVANI

Sénatrice de Meurthe-et-Moselle



Marie-Claude VARAILLAS

Sénatrice de Dordogne



Robert WIENIE XOWIE

Sénateur de Nouvelle-Calédonie



Lettre au Président de la République

sur la nomination de Richard Ferrand à la présidence du Conseil constitutionnel



“ Il n'est pas possible, Monsieur le Président, qu'un membre du Conseil constitutionnel, et a fortiori son président, ait pu contracter la moindre dette politique à l'égard de ce parti d'extrême droite ni même d'en être soupçonné. ”

Monsieur Le Président de la République,

Ce mercredi 19 février 2025, le Parlement donnait son avis sur le renouvellement triennal du Conseil constitutionnel. L'article 57 de la Constitution définit les modalités de nomination de ses futurs membres et son dernier alinéa précise que vous nommez parmi les neuf membres le président de cette institution, ce dernier disposant alors d'une voix prépondérante. Comme vous le savez, **le candidat que vous avez proposé, Monsieur Richard Ferrand, n'a pas recueilli la majorité d'avis favorable, ni à l'Assemblée nationale ni au Sénat.**

L'article 13 de la Constitution précise que 3/5^{ème} d'avis négatifs au sein des commissions des Lois de l'Assemblée nationale et du Sénat auraient été nécessaires pour faire obstacle à cette candidature. Le seuil des 3/5^{ème}, compte

tenu des abstentions, s'élevait à 59 voix. 58 avis négatifs furent recensés ce matin. Monsieur Ferrand peut donc être nommé, à une voix près.

Si nous respectons pleinement les règles fixées même si nous pourrions en contester l'organisation, comment ne pas percevoir que dans le climat de crise politique, démocratique et institutionnelle que nous vivons **l'autorité du Président du Conseil constitutionnel doit être incontestable et assise sur un consensus le plus large possible.** Ce simple constat, dans le moment du pays où nous sommes, justifierait que Monsieur Ferrand ne soit pas nommé au Conseil constitutionnel et encore moins à sa présidence. Le fait que l'opposition des 3/5^{ème} n'ait pu être atteinte résulte de l'abstention du Rassemblement national, parti dont vous contestez l'adhésion aux valeurs républicaines puisqu'à trois reprises en 2017, en 2022 et en 2024 vous avez appelé

à soutenir la constitution d'un front républicain pour lui barrer la route aux élections présidentielles et législatives. Il n'est pas possible, Monsieur le Président, qu'un membre du Conseil constitutionnel, et a fortiori son président, ait pu contracter la moindre dette politique à l'égard de ce parti d'extrême droite ni même d'en être soupçonné. **Je vous demande donc, Monsieur le Président de la République, de ne pas nommer Monsieur Richard Ferrand au Conseil constitutionnel** et de soumettre au Parlement une nouvelle candidature susceptible de permettre un large rassemblement. Je vous prie, Monsieur le Président de la République, de bien vouloir agréer l'expression de ma plus haute considération.

Cécile Cukierman
Présidente du Groupe CRCE-K
Sénatrice de la Loire